

Groupe Mutuel

Votre spécialiste
des assurances Santé



Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®



Présentation

Des assurances pour les particuliers et les entreprises

Le Groupe Mutuel réunit plusieurs sociétés indépendantes actives dans les domaines de l'assurance-maladie et accidents, de l'assurance-vie, des assurances de patrimoine et des assurances entreprise (indemnité journalière, assurance-accident, prévoyance professionnelle et assurance-maladie complémentaires).

Il assume la gestion des six caisses-maladie et des deux assureurs privés qui lui sont affiliés. De plus, une fondation active dans la prévoyance professionnelle ainsi qu'une seconde pratiquant l'assurance perte de gain LAMal lui ont confié leur administration.

Un challenge pour le présent et l'avenir

En plaçant ses assurés au centre de ses réflexions et dans un souci permanent de leur offrir un service irréprochable, le Groupe Mutuel propose des solutions novatrices et anticipe les besoins de demain.

Il souhaite ainsi simplifier la relation avec ses clients grâce à, notamment, son portail GMnet et son application mobile gratuite GMapp, permettant d'accéder, en ligne, à toutes les informations liées à ses contrats d'assurance-maladie, de manière rapide et sécurisée.

Au travers d'une structure entièrement dédiée à l'innovation, il développe également des projets technologiques touchant aux secteurs de la santé, de l'assurance et de la finance. Il confirme ainsi sa position de précurseur dans ce domaine et souhaite relever les défis induits par la transformation digitale.

Domaines d'activité



Santé®

Assurance obligatoire des soins (LAMal)
Assurances complémentaires (LCA)



Vie®

Gamme complète des
assurances-vie individuelles



Patrimoine®

Protection juridique
Responsabilité civile privée
Inventaire du ménage
Risques et litiges liés à Internet



Entreprise®

Assurance indemnité journalière
Assurance-accidents
Prévoyance professionnelle
Assurance-maladie complémentaire

Santé

Activités dans le domaine de l'assurance-maladie

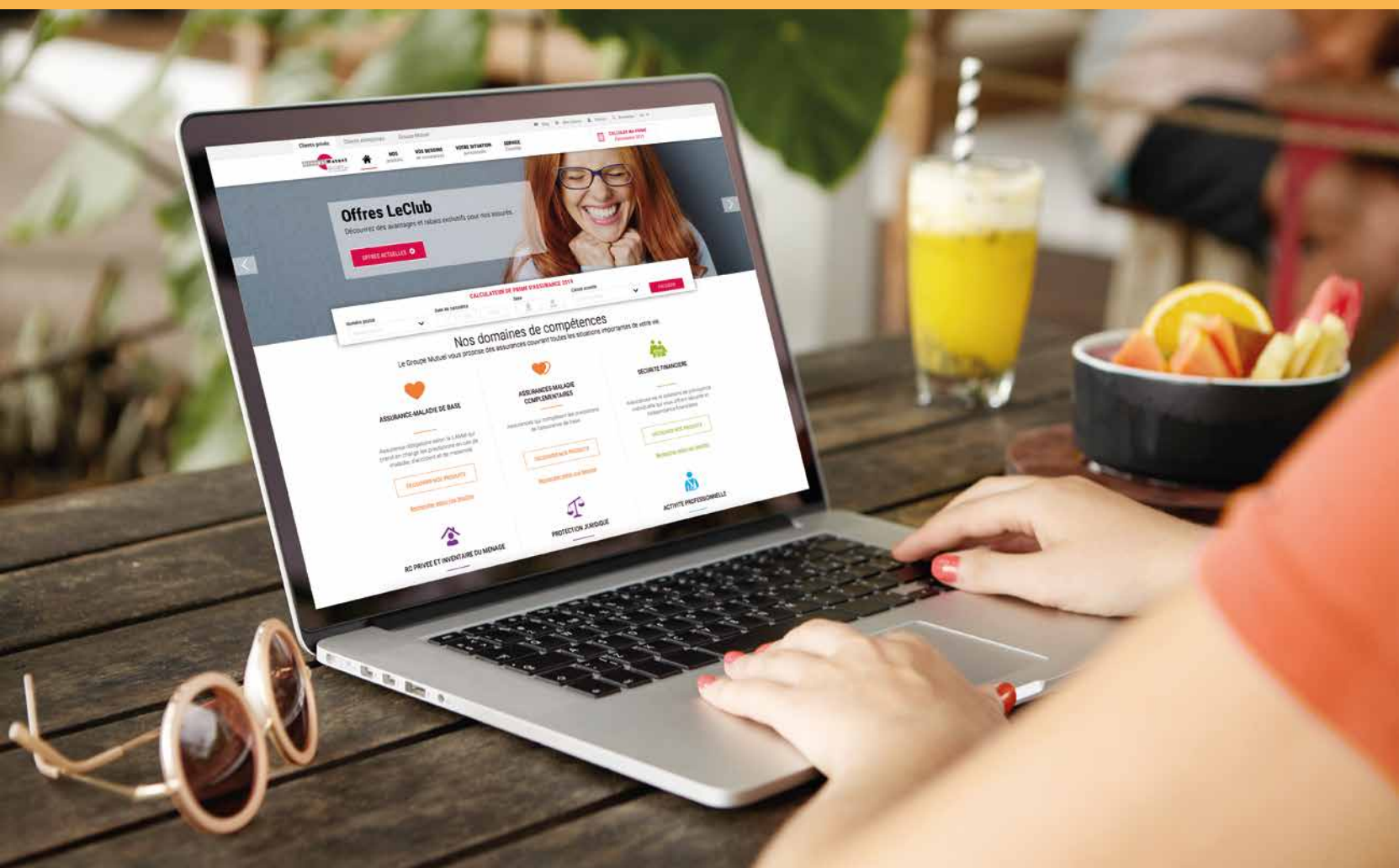
Le Groupe Mutuel vous propose une gamme complète d'assurances destinées aux particuliers sous sa marque Santé®. Il est à même de vous offrir un vaste choix de couvertures d'assurance de personnes, que ce soit dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins ou celui des assurances complémentaires.

Assurance obligatoire des soins (LAMal)

- Modèle standard
- Modèles alternatifs

Assurances complémentaires (LCA)

- Combinées hospitalisation et soins
- Frais d'hospitalisation
- Soins complémentaires
- Indemnités journalières, rentes et capitaux



Vue d'ensemble des principales prestations complémentaires du Groupe Mutuel Assurances GMA SA

Description des prestations		L'assurance obligatoire des soins (LAMal)	Gamme d'assurances complémentaires pour les soins ambulatoires et hospitaliers Global										L'assurance des soins complémentaires Bonus	Gamme d'assurances complémentaires d'hospitalisation			
			Global 1	Global 2	Global 3	Global 4	Global classic	Global mi-privée	Global privée	Global smart 1	Global smart 2	Global smart 3			Bonus		
Hôpital	Hospitalisation en Suisse	division commune d'un hôpital répertorié jusqu'à concurrence du tarif du canton de résidence de l'assuré	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	division mi-privée ou privée, max. 180 jours/année civile (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	pas de prestation, à compléter par l'une de nos assurances d'hospitalisation HC ou HB	<p>HC Assurance complémentaire d'hospitalisation, niveaux 1 à 4</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 niveaux différents de prise en charge: HC 1, 2, 3 et 4: division commune dans toute la Suisse (niveau 1); division mi-privée dans toute la Suisse (niveau 2); division privée dans toute la Suisse (niveau 3); division privée dans le monde entier (niveau 4). <p>Les conditions particulières d'assurance prévoient certaines limitations de durée et de montant des prestations (en cas de grossesse et d'accouchement: délai de carence, 12 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> Libre choix de l'établissement hospitalier 3 franchises à choix pour les niveaux 2, 3 et 4: Fr. 0.–, Fr. 1000.– ou Fr. 3000.– 	
	Hospitalisation d'urgence à l'étranger	jusqu'au double du montant qui aurait été payé si le traitement avait eu lieu en Suisse	Fr. 500.–/jour, max. 60 jours/année civile	Fr. 500.–/jour, max. 60 jours/année civile	Fr. 500.–/jour, max. 60 jours/année civile	Fr. 500.–/jour, max. 60 jours/année civile	Fr. 500.–/jour, max. 60 jours/année civile	Fr. 1000.–/jour, max. 60 jours/année civile	Fr. 1500.–/jour, max. 60 jours/année civile (Fr. 3000.–/jour, max. 60 jours/année civile grâce à l'option privée monde)	Fr. 100'000.–/an (somme d'assurance globale pour l'ensemble des frais de traitements à l'étranger)	Fr. 100'000.–/an (somme d'assurance globale pour l'ensemble des frais de traitements à l'étranger)	Fr. 100'000.–/an (somme d'assurance globale pour l'ensemble des frais de traitements à l'étranger)	Fr. 100'000.–/an (somme d'assurance globale pour l'ensemble des frais de traitements à l'étranger)				
	Indemnités frais privés en cas d'hospitalisation		Fr. 100.–/cas	Fr. 100.–/cas	Fr. 200.–/cas	Fr. 200.–/cas	Fr. 200.–/cas	Fr. 200.–/cas	Fr. 200.–/cas	Fr. 200.–/cas							
	Frais d'accompagnement en milieu hospitalier		Fr. 600.–/année civile	Fr. 500.–/année civile	Fr. 600.–/année civile	Fr. 700.–/année civile	Fr. 700.–/année civile	max. Fr. 600.–/année civile	Fr. 700.–/année civile	Fr. 700.–/année civile	lors de la visite d'un proche en cas d'hospitalisation à l'étranger; frais de voyage effectifs, Fr. 250.–/jours, max. Fr. 2000.– pour les frais de pension et de logement	lors de la visite d'un proche en cas d'hospitalisation à l'étranger; frais de voyage effectifs, Fr. 250.–/jours, max. Fr. 2000.– pour les frais de pension et de logement	lors de la visite d'un proche en cas d'hospitalisation à l'étranger; frais de voyage effectifs, Fr. 250.–/jours, max. Fr. 2000.– pour les frais de pension et de logement	lors de la visite d'un proche en cas d'hospitalisation à l'étranger; frais de voyage effectifs, Fr. 250.–/jours, max. Fr. 2000.– pour les frais de pension et de logement			
Médicaments	Médicaments limités	selon liste des spécialités LS	70%, max. Fr. 800.–/année civile	90%, max. Fr. 800.–/année civile	90%, prescriptions illimitées	90%, prescriptions illimitées	90%, prescriptions illimitées	90%, prescriptions illimitées	90%, prescriptions illimitées	90%, prescriptions illimitées	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité			
	Médicaments hors-liste		70%, max. Fr. 800.–/année civile	90%, max. Fr. 800.–/année civile	90%, prescriptions illimitées	90%, prescriptions illimitées	90%, prescriptions illimitées	90%, prescriptions illimitées	90%, prescriptions illimitées	90%, prescriptions illimitées	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité			
Médecine alternative	Médecines douces	disciplines pratiquées par un médecin reconnu: acuponcture, homéopathie, phytothérapie, médecine traditionnelle chinoise, médecine anthroposophique, thérapie neurale	liste étendue de thérapies médecine douce, Fr. 70.– max./séance, jusqu'à Fr. 2000.–/année civile	liste étendue de thérapies médecine douce, Fr. 70.– max./séance, jusqu'à Fr. 2000.–/année civile	liste étendue de thérapies médecine douce, Fr. 70.– max./séance, jusqu'à Fr. 3000.–/année civile	liste étendue de thérapies médecine douce, Fr. 70.– max./séance, jusqu'à Fr. 6000.–/année civile	liste étendue de thérapies médecine douce, 80%, max. Fr. 10000.–/année civile grâce à l'option «plus» - Franchise annuelle Fr. 300.– dès 19 ans	liste étendue de thérapies médecine douce, Fr. 70.– max./séance, jusqu'à Fr. 6000.–/année civile	liste étendue de thérapies médecine douce, 30% illimité	liste étendue de thérapies médecine douce, 60% illimité	liste étendue de thérapies médecine douce, 90% illimité	liste étendue de thérapies médecine douce, 90% illimité	liste étendue de thérapies médecine douce, 90% illimité	liste étendue de thérapies médecine douce, 90% illimité			
	Cures thermales en Suisse prescrites par le médecin	Fr. 10.–/jour, max. 21 jours/année civile	60%, max. Fr. 300.–/année civile	60%, max. Fr. 300.–/année civile	80%, max. Fr. 500.–/année civile	80%, max. Fr. 750.–/année civile	Fr. 80.–/jour, max. Fr. 800.–/année civile	80%, max. Fr. 750.–/année civile	80%, max. Fr. 750.–/année civile	80%, max. Fr. 1000.–/année civile	80%, max. Fr. 1000.–/année civile	50%, max. 30 jours/année civile	90%, max. 30 jours/année civile	90% illimité (max. 30 jours/an)			
Cures	Cures thermales à l'étranger prescrites par le médecin				50%, max. Fr. 500.–/année civile	80%, max. Fr. 1000.–/année civile		80%, max. Fr. 1000.–/année civile	80%, max. Fr. 1000.–/année civile	80%, max. Fr. 1000.–/année civile							
	Cures de convalescence prescrites par le médecin	Fr. 20.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 20.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 20.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 25.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 25.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 25.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 25.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 25.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 25.–/jour, max. 30 jours/année civile			90% illimité (max. 30 jours/an)				
Aide à domicile et frais de placement	Cures de convalescence prescrites par le médecin suite à une hospitalisation	Fr. 40.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 40.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 40.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 50.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 50.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 50.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 50.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 50.–/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 50.–/jour, max. 30 jours/année civile		50%, max. 30 jours/année civile	90%, max. 30 jours/année civile				
			70%, max. Fr. 1500.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, Fr. 200.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	90%, max. Fr. 1500.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, Fr. 200.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	90%, max. Fr. 2500.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, Fr. 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	90%, max. Fr. 3000.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, Fr. 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	Fr. 80.–/jour, max. Fr. 800.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement	90%, max. Fr. 3000.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, Fr. 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	90%, max. Fr. 3000.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, Fr. 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	90%, max. Fr. 3000.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, Fr. 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	50%, max. Fr. 1500.–/année civile pour l'aide à domicile	50%, max. Fr. 1500.–/année civile pour l'aide à domicile	90%, max. Fr. 2500.–/année civile pour l'aide à domicile	90% illimité pour les frais de placement et d'accompagnement; 90%, max. Fr. 2500.–/an pour l'aide à domicile. Fr. 20.–/jour (max. 30 jours/an) pour les repas à domicile suite à une hospitalisation			
 Lunettes et verres de contact	enfants Fr. 180.–/année civile jusqu'à 18 ans révolus (verres/lentilles uniquement)	Fr. 100.–/période de 3 ans	Fr. 100.–/période de 3 ans	Fr. 150.–/période de 3 ans	Fr. 200.–/période de 3 ans	adultes Fr. 150.– chaque 3 années, enfants Fr. 150.–/année civile	Fr. 200.–/période de 3 ans	Fr. 200.–/période de 3 ans	Fr. 200.–/période de 3 ans	Fr. 150.–/période de 3 ans	Fr. 200.–/période de 3 ans	Fr. 200.–/période de 3 ans	Fr. 150.–/période de 3 ans				
Moyens auxiliaires	selon liste des moyens et appareils (LMA)	70%, max. Fr. 300.–/année civile	90%, max. Fr. 300.–/année civile	90%, max. Fr. 1000.–/année civile	90%, max. Fr. 1000.–/année civile	90%, max. Fr. 1000.–/année civile	90%, max. Fr. 1000.–/année civile	90%, max. Fr. 1000.–/année civile	90%, max. Fr. 1000.–/année civile	90%, max. Fr. 1000.–/année civile			90% illimité				
Maternité	Echographie	selon la LAMal	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams							
	Cours de préparation à l'accouchement	Fr. 150.–/grossesse	Fr. 150.–/grossesse	Fr. 150.–/grossesse	Fr. 150.–/grossesse	Fr. 150.–/grossesse	Fr. 150.–/grossesse	Fr. 150.–/grossesse	Fr. 150.–/grossesse	Fr. 150.–/grossesse							
Prévention	Indemnité	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.–/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.–/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.–/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.–/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.–/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.–/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.–/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.–/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.–/enfant							
	Mammographies	selon la LAMal	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams	90% sans limite du nombre d'exams			90% illimité				
	Vaccins	traités comme cas particuliers selon la LAMal	70%, max. Fr. 150.–/année civile	90%, max. Fr. 150.–/année civile	90%, max. Fr. 200.–/année civile	90%, max. Fr. 250.–/année civile	90%, max. Fr. 150.–/année civile	90%, max. Fr. 250.–/année civile	90%, max. Fr. 250.–/année civile	90%, max. Fr. 250.–/année civile	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité	90% illimité			
Autres prestations	Tests Elisa ou HIV	traités comme cas particuliers selon la LAMal	Fr. 50.–/année civile	Fr. 50.–/année civile	Fr. 50.–/année civile	Fr. 50.–/année civile	Fr. 50.–/année civile	Fr. 50.–/année civile	Fr. 50.–/année civile	Fr. 50.–/année civile			90% illimité				
	Autres prestations	conseils et cours de diététique selon cas particuliers faits dans la LAMal	grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives Fr. 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. Fr. 150.–/année civile grâce à l'option Global senior	grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives Fr. 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. Fr. 200.–/année civile grâce à l'option Global senior	grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives Fr. 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. Fr. 250.–/année civile grâce à l'option Global senior	grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives Fr. 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. Fr. 250.–/année civile grâce à l'option Global senior	examens gynécologiques préventifs 90% sans limite du nombre d'exams. Check-up 90%, une fois tous les 3 ans. Grâce à l'option «plus», 50%, max. Fr. 500.–/année civile pour la promotion Santé (école du dos, prestations pour désintoxication tabac et alcool), 50%, max. Fr. 200.–/année civile pour le fitness et Fr. 50.–/séance (max. 3 conseils sur 3 ans) pour les conseils et cours de diététique	grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives Fr. 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. Fr. 250.–/année civile grâce à l'option Global senior	grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives Fr. 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. Fr. 250.–/année civile grâce à l'option Global senior	90%, max. une fois tous les 3 ans pour les check-up, 50%, max. Fr. 200.–/année civile pour la promotion Santé (école du dos, fitness, prestation pour désintoxication du tabac). Pour les cures de désintoxication de l'alcool, Fr. 100.–/jour, max. 30 jours/année civile	90%, max. une fois tous les 3 ans pour les check-up, 50%, max. Fr. 200.–/année civile pour la promotion Santé (école du dos, fitness, prestation pour désintoxication du tabac). Pour les cures de désintoxication de l'alcool, Fr. 100.–/jour, max. 30 jours/année civile	90%, max. une fois tous les 3 ans pour les check-up, 50%, max. Fr. 200.–/année civile pour la promotion Santé (école du dos, fitness, prestation pour désintoxication du tabac). Pour les cures de désintoxication de l'alcool, Fr. 100.–/jour, max. 30 jours/année civile	90% illimité pour les bilans de santé tous les 3 ans. 50%, max. Fr. 200.–/année civile pour la promotion Santé (fitness, école du dos, prestations pour désintoxication tabac et alcool). Conseils et cours de diététique Fr. 50.–/séance (max. 3 conseils sur 3 ans)				
Traitements dentaires	Traitements dentaires en cas de maladie	maladies du système de la mastication traitées par un médecin-dentiste	60%, max. Fr. 100.–/période de 3 ans	80%, max. Fr. 100.–/période de 3 ans	80%, max. Fr. 150.–/période de 3 ans	80%, max. Fr. 200.–/période de 3 ans	80%, max. Fr. 200.–/période de 3 ans	80%, max. Fr. 200.–/période de 3 ans	80%, max. Fr. 200.–/période de 3 ans	80%, max. Fr. 200.–/période de 3 ans							
	Traitements dentaires en cas d'accident	accidents dentaires traités par un médecin-dentiste	60%, max. Fr. 4000.–/cas	80%, max. Fr. 4000.–/cas	80%, max. Fr. 6000.–/cas	80%, max. Fr. 8000.–/cas	80%, max. Fr. 8000.–/cas	80%, max. Fr. 8000.–/cas	80%, max. Fr. 8000.–/cas	80%, max. Fr. 8000.–/cas				contrôle dentaire annuel max. Fr. 75.–/an			
Frais de transport et de sauvetage	Frais de transport	50%, max. Fr. 500.–/année civile	60%, max. Fr. 1000.–/année civile	80%, max. Fr. 1000.–/année civile	80%, max. Fr. 2500.–/année civile	80%, max. Fr. 5000.–/année civile	80%, max. Fr. 5000.–/année civile	80%, max. Fr. 5000.–/année civile	80%, max. Fr. 5000.–/année civile	80%, max. Fr. 5000.–/année civile							
	Frais de sauvetage	50%, max. Fr. 5000.–/année civile (prestations couvertes en Suisse uniquement)	60%, max. Fr. 1000.–/année civile	80%, max. Fr. 1000.–/année civile	80%, max. Fr. 2500.–/année civile	80%, max. Fr. 5000.–/année civile	80%, max. Fr. 5000.–/année civile	80%, max. Fr. 5000.–/année civile	80%, max. Fr. 5000.–/année civile	80%, max. Fr. 5000.–/année civile	90%, illimité (max. Fr. 100'000.– à l'étranger)	90%, illimité (max. Fr. 100'000.– à l'étranger)	90%, illimité (max. Fr. 100'000.– à l'étranger)	90% illimité			
Psychothérapeutes non-médicins et psychologues indépendants			60%, max. Fr. 600.–/année civile	70%, max. Fr. 600.–/année civile	80%, max. Fr. 700.–/année civile	80%, max. Fr. 800.–/année civile	Fr. 40.–/séance, max. Fr. 800.–/année civile	80%, max. Fr. 800.–/année civile	80%, max. Fr. 800.–/année civile	80%, max. Fr. 800.–/année civile			2 séances de psychothérapie/an, max. Fr. 140.–				
	Autres prestations		indemnité de Fr. 2000.– décés par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. Fr. 300.–. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme Fr. 300.–/année civile et soins palliatifs 90%, max. Fr. 2000.–/année civile	indemnité de Fr. 2000.– décés par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. Fr. 400.–. Suppléments de tarifs, Fr. 600.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme Fr. 300.–/année civile et soins palliatifs 90%, max. Fr. 2500.–/année civile	indemnité de Fr. 2000.– décés par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. Fr. 400.–. Suppléments de tarifs, Fr. 800.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme Fr. 300.–/année civile et soins palliatifs 90%, max. Fr. 3000.–/année civile	indemnité de Fr. 2000.– décés par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. Fr. 500.–. Suppléments de tarifs, Fr. 1000.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme Fr. 300.–/année civile et soins palliatifs 90%, max. Fr. 3000.–/année civile	90% illimité pour les interventions visant à la correction des oreilles. Stérilisation volontaire 90%, illimité. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité, grâce à l'option «plus»	stérilisation volontaire 80%, max. Fr. 500.–. Suppléments de tarifs, Fr. 1000.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme Fr. 300.–/année civile et soins palliatifs 90%, max. Fr. 3000.–/année civile	stérilisation volontaire 80%, max. Fr. 500.–. Suppléments de tarifs, Fr. 1000.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme Fr. 300.–/année civile et soins palliatifs 90%, max. Fr. 3000.–/année civile	libre choix du médecin pour les soins ambulatoires en Suisse, 100%. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité	libre choix du médecin pour les soins ambulatoires en Suisse, 100%. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité	libre choix du médecin pour les soins ambulatoires en Suisse, 100%. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité. Prise en charge des frais d'hospitalisation à l'étranger, max. Fr. 3000.–/jour, 60 jours/année civile grâce à l'option «Upgrade hospitalisation en cas d'urgence à l'étranger»	libre choix du médecin pour les soins ambulatoires en Suisse, 90% illimité. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité. Prise en charge des frais d'expédition pour la livraison des médicaments à domicile				
Montant max./année civile										pour les prestations à l'étranger (traitements ambulatoires, hospitalisation, frais de transport, rapatriement, recherche et sauvetage), Fr. 100'000.–/an	pour les prestations à l'étranger (traitements ambulatoires, hospitalisation, frais de transport, rapatriement, recherche et sauvetage), Fr. 100'000.–/an	pour les prestations à l'étranger (traitements ambulatoires, hospitalisation, frais de transport, rapatriement, recherche et sauvetage), Fr. 100'000.–/an	pour les prestations à l'étranger (traitements ambulatoires, hospitalisation, frais de transport, rapatriement, recherche et sauvetage), Fr. 100'000.–/an	pour les prestations à l'étranger (traitements ambulatoires, hospitalisation, frais de transport, rapatriement, recherche et sauvetage), Fr. 100'000.–/an	pour les prestations à l'étranger (traitements ambulatoires, hospitalisation, frais de transport, rapatriement, recherche et sauvetage), Fr. 100'000.–/an		
Groupe Mutuel Assistance	selon les limites fixées par les conditions générales d'assurance du Groupe Mutuel Assistance	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger		


Cette vue d'ensemble des prestations ne fournit qu'un aperçu sommaire de nos conditions d'assurance et n'est donc pas exhaustive. Certaines prestations sont soumises au calcul du bonus et de la franchise de Fr. 150.–

Santé – Assurance obligatoire des soins (LAMal)

Le minimum légal







L'assurance obligatoire des soins vous garantit une couverture de base de vos frais de santé. Elle prend en charge les principaux soins en cas de maladie, de maternité ou d'accident. Outre le modèle standard d'assurance de base, le Groupe Mutuel vous propose des modèles alternatifs d'assurance destinés à vous offrir ce qui se fait de mieux dans le domaine médical tout en vous permettant de bénéficier de primes particulièrement attractives.

Modèle standard

Nom du modèle	Type de modèle	Devoir préalable en cas de problème de santé	Procédure à suivre pour consulter un autre fournisseur de soins que celui recommandé initialement	Modèle disponible
 Standard	Traditionnel Libre choix du médecin	Aucun	Aucune	Dans tous les cantons
En cas de problème de santé, vous pouvez choisir librement le médecin que vous souhaitez consulter.				

Modèles alternatifs

MPR = Médecin de premier recours (médecin de famille)

Nom du modèle	Type de modèle	Devoir préalable en cas de problème de santé	Procédure à suivre pour consulter un autre fournisseur de soins que celui recommandé initialement	Modèle disponible
 PrimaPharma	Modèle pharmacie Pharmacies partenaires: Amavita, Sun Store et Coop Vitality. Pas de MPR à choisir	Aller à la pharmacie	Fournir un bon de délégation signé par un médecin	Dans tous les cantons
En cas de problème de santé, vous devez vous rendre préalablement dans une pharmacie partenaire et suivre les recommandations émises.				
 CallDoc	Télémédecine et téléconsultations Call-center médical Pas de MPR à choisir	Appeler le call-center médical	Appeler le call-center médical	Dans tous les cantons
En cas de problème de santé, vous devez contacter préalablement le call-center médical et suivre les recommandations émises.				
 SanaTel	Télémédecine Call-center médical Pas de MPR à choisir	Appeler le call-center médical	Aucune	Dans tous les cantons
En cas de problème de santé, vous devez contacter préalablement le call-center médical.				
 PrimaTel	Télémédecine et médecin de famille Call-center médical MPR à choisir	Appeler le call-center médical	Fournir un bon de délégation signé par un médecin	Dans tous les cantons
En cas de problème de santé, vous devez contacter préalablement le call-center médical et suivre les recommandations émises.				
 PrimaCare	Médecin de famille MPR à choisir	Consulter le MPR	Fournir un bon de délégation signé par un médecin	Dans tous les cantons
En cas de problème de santé, vous devez consulter préalablement votre MPR.				
 OptiMed	Réseaux de soins MPR à choisir dans la liste du réseau (pas de liste pour les enfants)	Consulter le MPR	Fournir un bon de délégation signé par un médecin	Dans les cantons suivants: AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GR, LU, NE, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH
En cas de problème de santé, vous devez consulter préalablement votre MPR.				

Les règles applicables aux modèles alternatifs sont définies dans les conditions particulières d'assurance, disponibles sur notre site Internet, et prévoient certaines dérogations aux devoirs de la personne assurée (cas d'urgence, etc.).

Franchises à option:

Vous pouvez bénéficier d'une réduction de votre prime d'assurance si vous optez pour une des franchises à option suivantes:

- Pour les enfants: Fr. 100.–, Fr. 200.–, Fr. 300.–, Fr. 400.–, Fr. 500.– ou Fr. 600.–
- Pour les adultes: Fr. 500.–, Fr. 1000.–, Fr. 1500.–, Fr. 2000.– ou Fr. 2500.–

Santé – Assurances complémentaires (LCA)

Des compléments à la hauteur de vos exigences

Le Groupe Mutuel Assurances GMA SA vous propose une gamme complète d'assurances complémentaires et vous couvre dans les domaines des assurances-maladie et accidents, des assurances de capitaux et de rentes ainsi que de l'indemnité journalière.

Combinées hospitalisation et soins

Global vous offre, au sein d'une seule et même couverture, un large éventail de prestations dans le domaine des soins et de l'hospitalisation.

Global classic répond parfaitement aux besoins de protection des familles tout en proposant des rabais particulièrement attractifs.

Global mi-privée et privée tous les avantages de l'assurance Global auxquels s'ajoute le choix du confort hospitalier, en division mi-privée ou privée.

Global smart complète généreusement votre assurance de base, dans le domaine des soins et de l'hospitalisation, à un tarif avantageux.

Frais d'hospitalisation

Complémentaire d'hospitalisation vous propose 4 niveaux de prise en charge pour vous permettre un plus grand confort et une couverture plus étendue que l'assurance obligatoire des soins.

H-Bonus vous offre, avant chaque hospitalisation, le choix de la division (commune, mi-privée ou privée) et vous fait profiter d'un système de bonus.

Hôpital senior vous permet de souscrire, même après l'âge de la retraite, à une assurance complémentaire d'hospitalisation.

Soins complémentaires

Bonus place au premier plan les démarches de prévention pour votre santé. Grâce à son système de bonus, vous pourrez tirer profit de prestations d'assurance de premier ordre à des conditions avantageuses.

Soins complémentaires vous évite de devoir assumer directement des frais importants en matière de soins médicaux et pharmaceutiques.

Soins complémentaires spécifiques

ActiVita constitue le complément idéal aux assurances obligatoires en cas d'accident, lors d'une activité professionnelle ou privée.

Acrobat l'assurance accident pour enfants, comprend 3 niveaux de couverture qui permettent de faire face aux conséquences financières d'une invalidité ou d'un décès.

Alterna une solution pour la prise en charge de vos traitements de médecines douces prodigués par des médecins.

Dentaire plus se décline en plusieurs niveaux de couverture et prend en charge des traitements dentaires pouvant engendrer des coûts importants.

Dentaire plus-Kids couvre exclusivement les traitements d'orthodontie prodigués aux enfants de 0 à 18 ans.

Mundo vous permet de couvrir les conséquences financières d'une maladie ou d'un accident survenant à l'occasion d'un séjour à l'étranger.

SafetyPro l'assurance accident idéale pour les travailleurs indépendants et salariés. Elle vous offre une solution optimale pour faire face aux conséquences financières provoquées par un accident, dans le cadre professionnel comme privé.

Vitalis propose une couverture de soins en cas de maladie et d'accident spécialement adaptée aux seniors.

Indemnités journalières, rentes et capitaux

H-Capital permet de prévoir le versement d'un capital qui compense certains frais consécutifs à une hospitalisation.

Indemnité journalière en cas d'hospitalisation une protection particulièrement recommandée afin de compenser une perte de revenu (ex: frais supplémentaires pour une aide-ménagère).

Indemnités journalières une protection particulièrement recommandée pour éviter une lacune de couverture en cas d'incapacité de travail.

KidsProtect apporte un soutien financier aux familles d'enfants atteints d'un cancer, dès le début du traitement.

ProVista & ProVista^{light} vous donne accès à un capital adapté à vos besoins en cas d'invalidité et/ou de décès accidentels.

SafeCapital vous permet, pour une prime modique, de bénéficier d'un capital en cas de décès par accident ou à la suite d'une affection soudaine (accident vasculaire cérébral ou infarctus du myocarde, par exemple).

Sekunda vous prémunit à moindres coûts contre les frais liés à une incapacité de réaliser vos travaux ménagers en cas d'accident.

SanaVista vous permet, pour une prime modique, de bénéficier d'un capital d'appoint en cas de décès ou d'invalidité par suite de maladie.

Protection juridique

Legis^{sana} défend vos intérêts en cas de litige médical.

Le Groupe Mutuel dispose d'une gamme complète d'assurances de protection juridique pour les particuliers qui vous sont présentées dans notre brochure «Votre spécialiste en matière de sécurité juridique et matérielle».

Un service de qualité

Des privilèges exclusifs

Le Groupe Mutuel occupe plus de 2000 collaborateurs dans toute la Suisse afin d'assurer à sa clientèle un service de qualité. Doté de systèmes informatiques de dernière génération, il peut répondre aux exigences, sans cesse en évolution, imposées dans ses différents domaines d'activité. Cet engagement et ces investissements n'ont, au bout du compte, qu'une seule finalité: la satisfaction des assurés.

Une seule adresse

Pour le remboursement de vos prestations

Envoyez électroniquement vos documents tels que factures originales, bons de délégation ou courriers grâce à nos plateformes en ligne GMnet & GMapp ou par poste à l'attention de votre caisse-maladie, Rue des Cèdres 5, Case postale, 1919 Martigny en indiquant, si possible, votre numéro d'assuré.

Votre carte d'assuré

Simple et efficace

Votre carte d'assuré simplifie la délivrance des médicaments par les pharmaciens équipés d'un lecteur. Grâce à elle, vous disposez également du numéro de téléphone du secours médical d'urgence, ainsi que du numéro de la centrale d'information de votre caisse-maladie.

Notre réseau d'agences

Un service de proximité

Le Groupe Mutuel développe ses activités dans six centres de service: Martigny (VS), le siège social, Sion (VS), Lausanne (VD), Villars-sur-Glâne (FR), Bâle (BS) et Oerlikon (ZH). Cette présence décentralisée est complétée par trente-six agences régionales et locales de proximité, sises dans toute la Suisse. N'hésitez pas à vous rendre dans l'une des nombreuses représentations du Groupe Mutuel! Nos collaborateurs vous accueillent et vous conseillent avec professionnalisme! Découvrez la liste complète de nos agences sur www.groupemutuel.ch

Groupe Mutuel Assistance

Numéro d'appel d'urgence 24h sur 24

Le Groupe Mutuel Assistance comprend des prestations fort attrayantes destinées spécialement à couvrir les urgences se produisant lors de voyages en Suisse (à partir de 20 km du domicile) et à l'étranger. Voyagez en toute sérénité, grâce au centre de réception des appels d'urgence joignable 24h sur 24, au +41 848 808 111.

Groupe Mutuel Mag

Votre journal

Groupe Mutuel Mag, le journal des assurés du Groupe Mutuel, vous informe et vous conseille régulièrement à propos de nos produits et services, ainsi qu'en matière de santé.

GMnet et GMapp

Vos assurances à portée de main

Grâce au portail clients GMnet, disponible sur ordinateur et tablette, ainsi qu'à son application mobile gratuite GMapp, vous accédez à toutes les informations liées à vos couvertures d'assurance et gérez vos contrats où que vous soyez, de manière rapide et sécurisée.

Pour en savoir plus, scannez ce code:



Groupe Mutuel sur Internet

www.groupemutuel.ch

Facilement consultable sur tous les supports (mobile, tablette ou ordinateur), notre site Internet vous offre une navigation aisée et un accès à de nombreuses informations.

Découvrez ses fonctionnalités, dont notamment:

- la connexion au portail GMnet et à l'application GMapp;
- une comparaison facilitée entre les produits;
- un calculateur de primes simple et efficace;
- un chatbot apportant des réponses instantanées à vos questions.

De plus, vous avez la possibilité de demander des offres en ligne ou de solliciter un rendez-vous pour un entretien individuel.

Rendez-vous sur www.groupemutuel.ch

LeClub

www.groupemutuel.ch/leclub

Bénéficiez de nombreux avantages dans les domaines de la santé, des loisirs, du sport ou du bien-être, sur présentation de votre carte d'assuré. Participez également à des concours exclusifs, organisés en collaboration avec nos partenaires.



En savoir plus sur nos produits



Scannez et accédez au contenu en ligne

Des produits d'assurance à la hauteur de vos exigences

Le Groupe Mutuel réunit plusieurs sociétés indépendantes, actives dans les domaines de l'assurance-maladie et accidents, de l'assurance-vie, des assurances de patrimoine et des assurances entreprise (indemnité journalière, assurance-accidents, prévoyance professionnelle et assurance-maladie complémentaire). Renseignez-vous sur la large palette de couvertures que nous vous offrons.

Conseils personnalisés et sans engagement
du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Hotline 0848 803 111 | **Web** www.groupemutuel.ch



Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

Groupe Mutuel

Rue des Cèdres 5 – Case postale – CH-1919 Martigny

Avenir Assurance Maladie SA – Easy Sana Assurance Maladie SA – Mutuel Assurance Maladie SA – Philos Assurance Maladie SA – SUPRA-1846 SA – AMB Assurances SA
Groupe Mutuel Assurances GMA SA – Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP – Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

